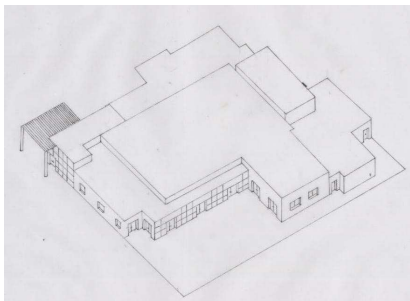


Aménagement d'une Salle Polyvalente à Saint Michel Mont Mercure (Vendée-85)



Aménagement d'une Salle Polyvalente à
Saint Michel Mont Mercure
(Vendée-85)

Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
Département Aménagement
35, Allée Ferdinand Lesseps
37200 Tours
Tel. : 02 47 36 14 52
Tuteur : Marchand Jeanine

BOUDAUD
Benjamin
Ingénieur 1^{ère} année
Projet individuel -2007-

Sommaire

Remerciements.....	3
Introduction.....	4
Partie 1 : Présentation de la commune.....	5
A- Historique.....	6
B- Structure de la commune.....	7
C- Démographie.....	9
D- Les activités économiques, associatives et touristiques.....	10
E- Une commune en plein essor.....	10
F- Une commune appartenant au Pays de Pouzauges.....	11
Partie 2 : Diagnostic communal.....	12
A- L'actuelle Salle des Fêtes et autres équipements communaux.....	12
B- A la recherche d'informations concernant la future Salle Polyvalente.....	16
C- A la recherche d'un terrain pouvant accueillir la nouvelle Salle.....	18
Partie 3 : Proposition d'aménagement.....	26
A- Concept d'ensemble.....	26
B- Aménagement intérieur.....	28
C- Aménagement extérieur.....	32
D- Coût, financement et location.....	37
Conclusion.....	38
Bibliographie.....	39
Table des illustrations.....	40
Table des matières.....	42
Annexes.....	44

Remerciements

Je tiens à remercier particulièrement les personnes suivantes :

- M. Bernard MARTINEAU, Maire de Saint Michel Mont Mercure
- M. Laurent OGER, Adjoint au Maire et Responsable de l'urbanisme au sein du Conseil Municipal.
- M. Marc Coutereel, Directeur du CAUE de la Vendée
- Mme Jeanine Marchand, Professeur de Sociologie au sein du Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours.
- Tous les présidents des associations michelaises

Ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à ce projet, pour leurs conseils et leurs renseignements.

Introduction

Saint Michel Mont Mercure est une commune de Vendée qui compte actuellement plus de 1900 habitants. Elle connaît, depuis plusieurs années, un essor démographique progressif du fait d'une bonne activité économique et touristique.

En effet, située à moins de 15 km du Puy du Fou, Saint Michel Mont Mercure est une halte agréable pour se reposer et se promener : 25 km de sentiers pédestres sont proposés et quelques beaux endroits sont à visiter comme le Moulin des Justices ou bien l'Eglise qui offre une vue panoramique des collines vendéennes du haut de son clocher : Saint Michel Mont Mercure est en fait le point culminant de la Vendée avec 280 m d'altitude.

D'un point de vue économique, elle conserve comme activité principale l'activité agricole.

Tenant compte de cette évolution démographique, de nouveaux aménagements ont été réalisés ou sont en projet comme une nouvelle école publique par exemple.

Ayant de nombreux inconvénients (comme sa localisation en centre bourg par exemple), la Salle des Fêtes communale pose problème et suivant l'essor démographique de la commune, la construction d'une nouvelle Salle Polyvalente serait envisageable.

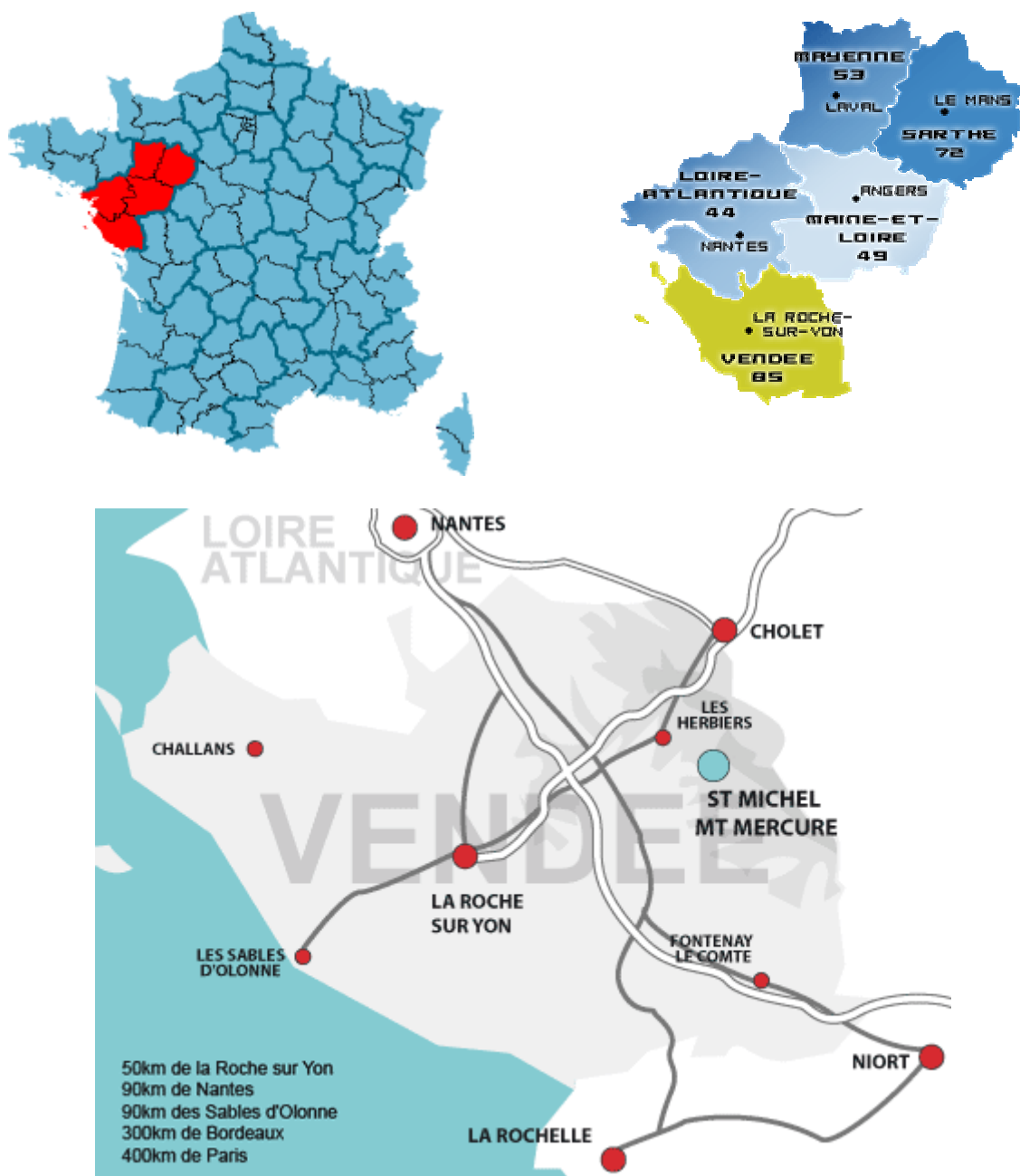
La première partie du projet servira de carte d'identité de la commune. On décrira l'histoire, la structure, la démographie et les activités communales.

La deuxième partie traitera du diagnostic communal : les équipements en salle des fêtes, leurs problèmes, leurs besoins et la probable future localisation de la nouvelle Salle.

Enfin, dans la troisième partie sera faite une proposition d'aménagement que ce soit à l'intérieur et à l'extérieur de la salle et une estimation du coût de celle-ci.

Partie 1 : Présentation de la commune

La commune de Saint Michel Mont Mercure (85700) est située au Nord-est du département de la Vendée (Région Pays de Loire) à environ 50 km de La Roche sur Yon et 30 km de Cholet (Maine et Loire, 49). La commune a une superficie de 2 575 Ha et compte, à ce jour, plus de 1 900 habitants. C'est également le point culminant de la Vendée ainsi que de l'Ouest, au sud de la Loire avec 280 m d'altitude.



Carte 1 : Localisation de Saint Michel Mont Mercure

Source : www.saintmichelmontmercure.com, flenet.rediris.es, www.les-jardiniers.fr

A- Historique

Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, le Bourg n'existait pas, la commune n'était en fait qu'un ensemble de villages autonomes. Malgré des liaisons routières encore inexistantes avec les villes de Pouzauges et Les Herbiers, se développe une activité d'échange basée sur le commerce de bestiaux. Les foires y sont très importantes et réputées.

1. Le nom de « Saint Michel Mont Mercure »

Le christianisme substitua l'Archange St Michel aux dieux païens, mais conserva le nom de Mercure. Du 14^{ème} siècle à 1820 environ, l'association de Michel et Mercure devenue gênante se transforma en St Michau-Mont-Marcus ou St Michel-Mont-Malchus. Toujours est-il qu'actuellement la commune est la seule en France à avoir associé dans son nom les deux cultes : païen et chrétien.

2. Les édifices de la commune

L'Eglise : située au sommet du mont, date de la fin du 19^{ème}. Toute l'originalité tient dans l'audace de son clocher, accessible au public (avec des promenades extérieures, l'une à 19m60 et l'autre à 36m10), et la fière statue de l'Archange. Le sommet de la tour est à 41m90 du sol. L'Archange, en cuivre, est la réplique exacte de celui qui domine Fourvières à Lyon (Hauteur : 9m66, Poids : 1 200 kg).

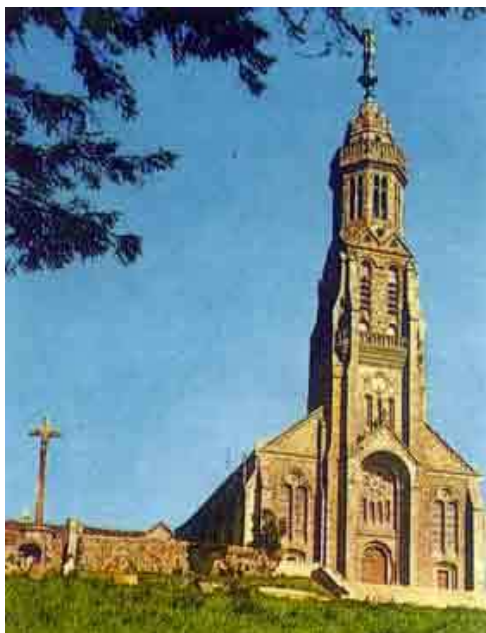


Photo 1 : Eglise



Photo 2 : Statue Archange St Michel

Source : [www.vacances-en-vendee.com/Eglises St-Michel-...](http://www.vacances-en-vendee.com/Eglises_St-Michel-...)

Le manoir de la Bonnelière construit au 16^{ème} siècle et inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 23 octobre 1972.

Le Château de la Blotière, château renaissance remanié au début du siècle.

Le moulin des Justices : deuxième hauteur : 275 m sur la commune de Saint Michel, il doit son nom au souvenir des gibets sur lesquels on exposait les condamnés exécutés. Le moulin, brûlé en 1794, reconstruit en 1850, abandonné et brûlé à nouveau, il a été réaménagé et fonctionne aujourd'hui au grand plaisir des touristes.

B- Structure de la commune

1. Le Bourg et ses villages

La commune de Saint Michel Mont Mercure est composée du centre Bourg, de 56 petits villages et d'un village plus important « L'Épau ». Le Bourg de Saint Michel Mont Mercure est excentré, au Sud-est du territoire communal, en limite avec la frontière de la Commune de La Flocellière. Le village de L'Épau, bien structuré, est quand à lui situé dans la partie Ouest du territoire et constitue en quelque sorte l'entrée du bourg sur la RD 755.

2. Les infrastructures

Le bourg de Saint Michel Mont Mercure est situé au croisement d'axes routiers importants : - La RD 755, qui relie le bourg aux Herbiers. Cet axe fait partie de l'itinéraire appelé communément « Rocade du Bocage » dont l'aménagement est réalisé par le Conseil Général

- La RD 752, qui relie Cholet à Pouzauges via le bourg de Saint Michel Mont Mercure. Cette route prend aujourd'hui une importance accrue, compte tenu de l'autoroute A87 Angers-La Roche sur Yon et d'une liaison à conforter avec la Rocade du Bocage qui naîtra par le Plan Routier 2010 (voir Annexe 1).

- La RD 26, qui relie le Bourg au Boupère.

- La RD 64, qui relie le Bourg à la Flocellière.



Carte 2 : Carte des routes départementales
Source : maps.google.fr/maps

Il existe également, au sein de la commune de Saint Michel Mont Mercure, des structures comme :

- La Mairie, située au centre du Bourg près de l'Eglise



Photo 3 : Mairie

- L'école primaire, située au sud du Bourg (route du Boupère) et la périscolaire récemment construite
- Les équipements sportifs (2 terrains de foot, de tennis et 2 salles de sports) intercommunaux



Photo 4 : Equipements sportifs

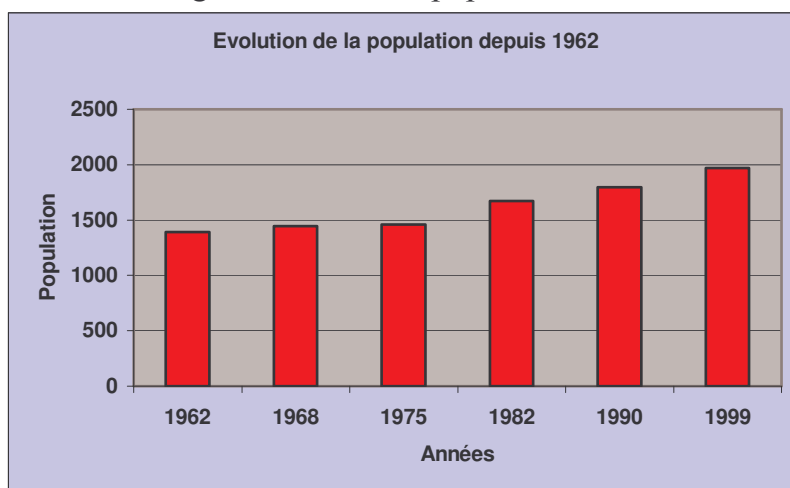
- La bibliothèque
- La Maison Familiale spécialisée dans les métiers de la bouche.



Photo 5: Maison Familiale

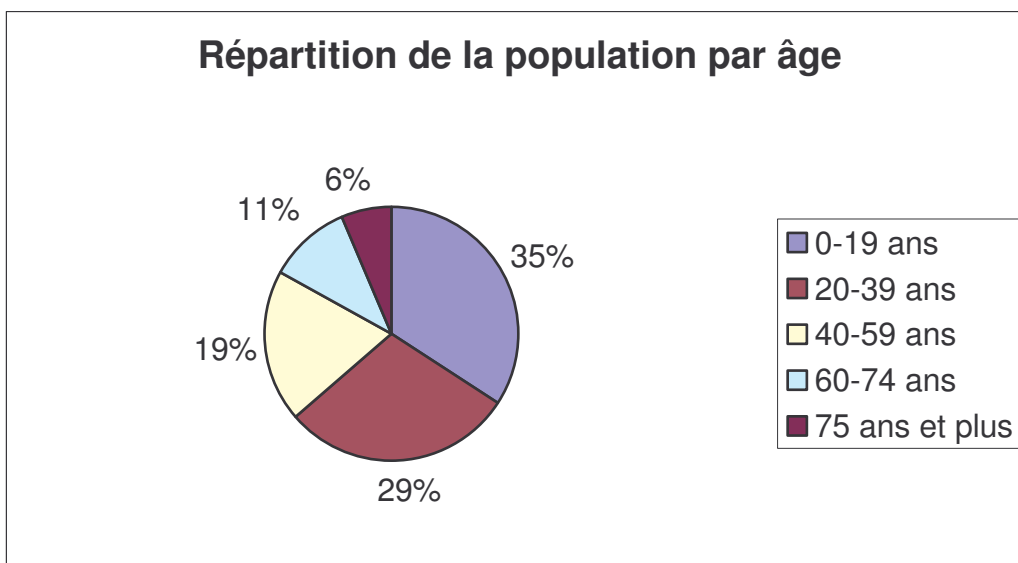
C- Démographie

Le Bourg ne s'est cependant développé que vers 1860 avec la construction de la route reliant Les Herbiers (11 km) à Pouzauges (7 km), ce qui permit l'extension de nouvelles activités et une augmentation de la population.



Graphique 1 : Evolution de la population depuis 1962

On peut remarquer une croissance de la population lente mais régulière depuis 1962, avec un accroissement plus soutenu entre 1975 et 1982. En effet, jusqu'en 1975, l'évolution était similaire à celle qu'a connue le canton de Pouzauges. Ensuite, elle a été plus forte. Elle compte à ce jour plus de 1900 habitants. La commune a donc une densité de 76 habitants au kilomètre carré. La croissance de la population est liée et essentiellement due à l'arrivée de nouveaux habitants.



Graphique 2 : Répartition de la population par âge en 1990

La commune possède une population relativement jeune même si la part des moins de 20 ans diminue régulièrement (36,74% en 1982, 35% en 1990 et 27,9% en 1999).

En 1990, sur 1 798 habitants, la commune comptait 716 personnes actives, soit 39,8% de la population totale. Cette population active est essentiellement une population salariée (71,23% en 1 990) avec toutefois un secteur agricole encore dynamique (15% en 1 990). Le taux de chômage était de 6,84% en 1 990.

D- Les activités économiques, associatives et touristiques

1. Les activités économiques

L'activité principale de Saint Michel Mont Mercure reste l'agriculture avec ses 1567 ha de terres cultivables avec essentiellement du blé et du maïs. On y trouve également plusieurs industries dont 2 importantes fabriques de meubles. L'activité artisanale est aussi présente (plâtrier, maçon, menuisier...) comme l'activité commerciale avec 3 restaurants et une supérette (récemment construite) par exemple. Des services (cabinet médical, banque...) et l'enseignement (maison familiale et école primaire) viennent se joindre à cette liste.

2. Les activités associatives

La vie associative est très présente sur la commune. La majorité des associations sont de sports et loisirs (13 sur 25 associations avec le basket-ball, le football, la pêche...). Les autres associations sont de type culturel (bibliothèque...), de services (aides familiales et ménagères...) ou encore divers (Comité des fêtes...).

3. Les activités touristiques

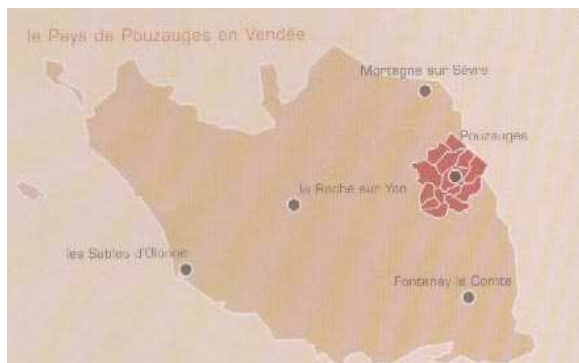
Du parvis de l'église ou du haut du clocher, on peut découvrir un magnifique panorama vendéen de prairies, de collines et de vallons. Il y a également 25 km de randonnées pédestres qui desservent sur toutes les curiosités de Saint Michel comme le moulin des Justices, la Pierre aux Chouans ou encore le lac. Des chambres d'hôtes et des gîtes ruraux sont présents dûs, principalement, à la proximité du Puy du Fou (15 km).

E- Une commune en plein essor

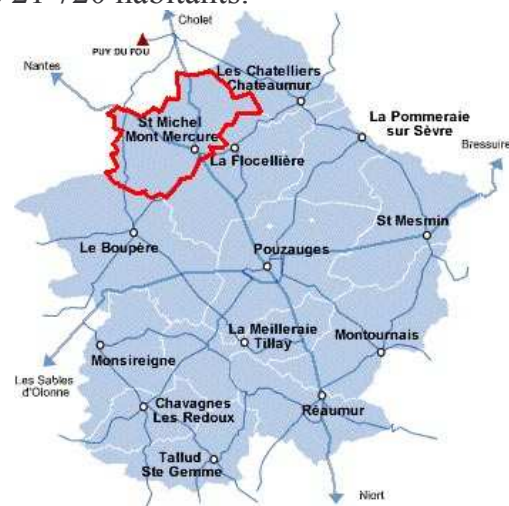
Les villes de Pouzauges et les Herbiers n'ont cessé d'influencer l'évolution de la commune et constituent encore aujourd'hui, les deux pôles importants de commerce et de travail. Ces dernières années ont mis en valeur un fort développement de l'activité communale, cela est montré par le réaménagement du centre Bourg et la construction d'une supérette, d'un centre périscolaire et d'un nouveau centre sportif. Des projets futurs sont aussi envisageables comme la construction d'une école publique intercommunale et d'une maison de retraite. Le développement de la commune est également montré par la construction de 3 nouveaux lotissements (Bellevue, Culminant 1, Culminant 2).

F- Une commune appartenant au Pays de Pouzauges

La commune appartient à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges située dans l'Est vendéen (voir carte 3). Elle est composée de 13 communes et possède une superficie de 315,2 km² et une population de 21 720 habitants.



Carte 3 : Le Pays de Pouzauges en Vendée
Source : CAUE Vendée



Carte 4 : La commune au sein de l'intercommunalité
Source : www.paysdepouzauges.fr

Le Pays de Pouzauges est un canton dynamique qui entretient des relations privilégiées avec les départements voisins des Deux-Sèvres et du Maine et Loire.

On peut alors se poser la question de l'intercommunalité de la Salle Polyvalente.

Pour cela, il fallait l'opinion de la Communauté des Communes au sujet des besoins (capacité d'accueil et types d'utilisation par exemple) des communes de l'intercommunalité en matière de salle des fêtes (voir annexe 2 : Lettre envoyée au Pays de

Pouzauges). Leur réponse est qu'il ne s'agit pas d'une compétence transférée à la Communauté de Communes et que les 13 communes en conservent le plein exercice.

Il fallait donc contacter directement les mairies des 13 communes (voir annexe 3 : Lettre envoyée aux mairies de l'intercommunalité). En conclusion des réponses reçues, presque toutes les communes sont bien équipées en matière de salle des fêtes (n'ont donc aucun besoin), les autres (comme Les Chatelliers Chateaurmur et La Meilleraie Tillay par exemple) souhaitent construire leur propre salle des fêtes sans intercommunalité avec Saint Michel Mont Mercure.

La salle polyvalente sera donc bien communale.

Partie 2 : Diagnostic communal

A- L'actuelle Salle des Fêtes et autres équipements communaux

1. L'actuelle Salle des Fêtes reste insuffisante

La salle des fêtes de Saint Michel Mont Mercure est située en centre Bourg près de la Mairie et de la bibliothèque.



Photo 6 : Localisation de la Salle des Fêtes sur la commune (Echelle : 1/6 660)
Source : www.geoportail.fr



Photo 7 : Façade Est de la Salle des Fêtes



Photo 8 : Façade Ouest de la Salle des Fêtes

Aménagée en salle des fêtes dans les années 1960, elle est composée d'une grande salle (1) au rez-de-chaussée de 215 m² avec une scène d'environ 38 m² de d'une salle de réunions à l'étage de 60 m².

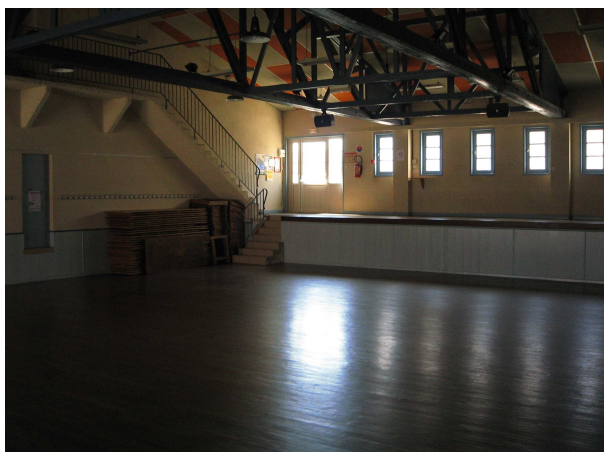


Photo 9 : Intérieur de la salle 1 vue du bar



Photo 10 : Intérieur de la salle 1 vue de la scène



Photo 11 : Intérieur de la salle de réunions

La salle 1 a une capacité d'accueil de 220 personnes assises et 300 debout. La salle de réunions ne doit pas dépasser 19 personnes.

Environ 45 manifestations sont prévues durant l'année 2007 telles que les Vœux du Maire, des discos organisées par les associations, des assemblées générales, des concours de belote, la kermesse, des banquets, des lotos, le Téléthon et bien d'autres sans oublier les réservations des particuliers pour fêter un évènement comme un mariage par exemple, les cours hebdomadaires de gymnastiques (voir photo) ou encore des expositions.



Photo 12 : Cours de gymnastique



Photo 13 : Fête en l'honneur d'un centenaire michelais

Source : Mairie de Saint Michel Mont Mercure

Les inconvénients principaux de cette Salle sont tout d'abord son emplacement : située en plein centre Bourg, elle est difficile d'accès, pose des difficultés pour le stationnement (le parking le plus proche se trouve sur la place centrale (Place du

Relais) à 100m mais n'est pas prévu pour accueillir une manifestation importante) et est très gênante pour les riverains au niveau du bruit lors de fêtes tardives. Enfin, la salle reste assez restreinte et pose un inconvénient lors de grandes manifestations où un certain manque de place est ressenti.

2. Le foyer rural inadapté

Le foyer rural de Saint Michel Mont Mercure est plus excentré du centre Bourg en se situant près de l'école primaire et de la cantine scolaire.



Photo 14 : Localisation du Foyer Rural sur la commune (Echelle : 1/6 660)
Source : www.geoportail.fr/



Photo 15 : Façade Nord du Foyer Rural

Ancienne salle de théâtre, le Foyer Rural a été réaménagé en 1 985 dans le but de diversifier ses types d'utilisation. Elle est composée d'une salle de 148 m² et d'une scène de 88 m².



Photo 16 : Intérieur de la salle vu de la scène



Photo 17 : Intérieur de la salle vu de l'entrée

La salle a une capacité d'accueil de 220 personnes assises et 250 debout.

Peu de manifestations sont organisées dans cette salle : parmi elles la petite enfance, le théâtre des enfants et également quelques expositions.

Les inconvénients principaux de cette salle sont le manque de stationnement (le parking le plus proche se trouve sur la place principale (Place du Relais) à 100 m mais ne comporte qu'une trentaine de places). La salle pose également problème du fait de sa superficie, elle ne permet d'accueillir que des petites manifestations.

Sa principale fonction était d'accueillir la périscolaire mais un nouveau bâtiment a ouvert ses portes cette année sur la commune. La cantine scolaire, étant présente dans le bâtiment voisin, des travaux seront effectués sur le foyer rural dans le but d'agrandir la cantine.

3. Le Foyer des Jeunes et le Foyer associatif : compléments communaux

Le Foyer des Jeunes de Saint Michel Mont Mercure fait partie du même bâtiment que celui de la Salle des Fêtes et le Foyer associatif (plus au sud dont une partie sert également de foyer des jeunes) se situe en face.



Photo 18 : Localisation du Foyer des Jeunes et du Foyer associatif sur la commune (Echelle : 1/8 325)

Source : www.geoportail.fr/



Photo 19 : Façade Sud du Foyer des Jeunes



Photo 20 : Façade Nord du Foyer associatif

Ancienne mairie, le bâtiment a été aménagé en Foyer des Jeunes en 1 982. Le Foyer associatif est, quant à lui, plus récent (2006). Servant principalement comme lieu de rencontre pour les jeunes michelais ou bien de lieu de réunions pour quelques associations, ces 2 bâtiments ne sont pas conçus pour répondre aux besoins d'une salle polyvalente.

B- A la recherche d'informations concernant la future Salle Polyvalente

1. L'opinion des associations michelaises

D'après une enquête menée (voir annexe 4 : Questionnaire envoyé aux présidents des associations michelaises) auprès des 25 associations michelaises au sujet de la construction d'une Salle Polyvalente, et après une réception de 15 réponses (60% des questionnaires envoyés), il en résulte un bilan que voici :

Sur les 15 associations qui ont répondu au questionnaire :

- La totalité est favorable à la réalisation d'une Salle Polyvalente sur la commune
- La majorité souhaiterait qu'elle soit communale (9 réponses)
- Son implantation géographique serait à envisager plutôt à l'Ouest avec 10 réponses (Nord : 7, Sud : 5, Est : 5). Dans tous les cas, elle sera implantée dans un espace non urbanisé.
- Sa capacité d'accueil serait supérieure à 400 places et plutôt en deux parties modulables (5 réponses pour 0-400 places, 8 réponses pour 0-600 places et 12 réponses pour 2 parties modulables).
- L'ensemble des associations souhaiterait une utilisation à vocation :
 - Noces,
 - Soirées dansantes,
 - Disco / Concert
 - Banquets / Repas
 - Vin d'honneur.

Les réunions et assemblées générales seraient maintenues dans les salles actuelles.

- Les manifestations les plus importantes, réalisées actuellement dans la Salle des Fêtes ou au Foyer Rural, seraient transférées vers la future Salle Polyvalente (14 réponses positives).
- Les différentes observations notées par les associations sont principalement que :
 - L'implantation de la salle serait à envisager le long de la future rocade
 - Il faudrait envisager un tarif association
 - Une partie des manifestations des associations serait déplacée vers la nouvelle Salle (suivant son importance)
 - La nouvelle Salle Polyvalente ferait du bien à la commune au niveau des problèmes de voisinage que l'actuelle salle entraîne.
 - Il faudrait ne pas tarder pour la faire.

2. L'opinion du Maire de Saint Michel Mont Mercure

Suite à une interview donnée au Maire de Saint Michel Mont Mercure le 21 avril 2007, il en résulte un bilan que voici :

- Au niveau du budget, la municipalité serait prête à verser 2 millions d'Euros pour la construction de la Salle avec environ 15 à 20% de financement de la part du Conseil Général, Régional et de l'Etat.
- Du point de vue du type architectural, comme l'indique également le POS (Plan d'Occupation des Sols), la construction ne doit pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains. Elle doit présenter une unité d'aspect et une simplicité de volume.
- Au sujet de la capacité d'accueil de la future Salle Polyvalente, elle serait en 2 parties modulables : une grande salle qui pourrait accueillir 400 personnes assises et l'autre plus petite qui aurait une capacité de 100 personnes assises.
- Au niveau du parking, un de 200 places serait nécessaire et suffisant pour la Salle avec également des places pour les cars et un parking vélos.
- Une intercommunalité serait à envisager avec la commune de La Flocellière du fait de sa proximité avec la commune de Saint Michel Mont Mercure si cette commune a également des besoins en matière de salle des fêtes (ce qui n'est pas le cas : voir Partie 1 – F- Une commune appartenant au Pays de Pouzauges, la commune de La Flocellière possède 2 Salles des Fêtes). Sinon, la salle polyvalente sera communale.
- Au niveau du type de manifestations qui se produiront dans la salle, ce sera surtout des noces, des vins d'honneur, des banquets et des discos. Certaines manifestations seraient maintenues dans les actuelles salles de Saint Michel Mont Mercure comme les réunions des assemblées générales et les expositions par exemple. Les manifestations les plus bruyantes et donc dérangeantes seraient déplacées vers la future Salle.
- Un espace vert avec un chemin de promenade et des jeux pour enfants serait également envisageable.

- L'entretien de la salle serait assuré par le personnel communal.
- Au niveau de la localisation de la Salle Polyvalente, une grange (voir photo 21) (située dans le village de l'Eperon à 300 m à l'Ouest du Bourg le long de la RD 755 et récemment restaurée extérieurement) pourrait être réhabilitée en salle polyvalente (par la construction de bâtiments annexes) mais la commune ne peut acquérir le terrain (les propriétaires n'étant pas vendeurs). Un terrain communal est donc à trouver.



Photo 21 : Grange de l'Eperon

C- A la recherche d'un terrain pouvant accueillir la nouvelle Salle

Suivant le POS (Plan d'Occupation des Sols) de Saint Michel Mont Mercure, dont la dernière révision a été effectuée et approuvée le 07 juin 2001 et qui va bientôt devenir un PLU, les zones à conserver sont les zones Na d'urbanisation future. Les autres zones comme les zones :

- Ua : centre historique, zone urbaine
- Ub : commerce, artisanat, zone urbaine
- Uc : quartier résidentiel, zone urbaine
- Ud : activité industrielle, commerciale, zone urbaine
- Nb : zone où il n'y a pas de perspective d'avenir
- Nc : zone agricole (où l'on ne peut construire)
- Nd : zone écologique, paysagère (où l'on ne peut construire)

Les zones Na (zones naturelles d'aménagement) sont à vocation urbanisable et comprennent des terrains non dotés des équipements publics nécessaires (voirie, assainissement,...) dont l'aménagement devra faire l'objet d'une réflexion d'ensemble. Elles sont destinées à l'urbanisation future, sous forme d'opérations d'ensemble d'une certaine importance qui garantissent la cohérence du développement urbain de la commune.

On distingue à l'intérieur des zones Na :

- **le secteur I NA**, d'urbanisation à court ou moyen terme
- **le secteur II NA**, d'urbanisation à moyen terme après modification du POS ou création de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée)
- **le secteur NAL**, zone destinée aux aménagements et constructions liés aux sports et loisirs.
- **le secteur NAe**, zone destinée à l'accueil des activités industrielles, artisanales, commerciales et de services.

1. La zone I NA

Le bourg de Saint Michel Mont Mercure comporte schématiquement une vaste zone Na, au Sud du Bourg, entre celui-ci et la future déviation.

- Secteur compris entre la RD 752 et la route de la Louisière à l'Ouest et au Sud du bourg (secteur 1)



Photo 22 : Localisation du secteur 1 (Echelle : 1/13 320)

Source : www.geoportail.fr/



Carte 5 : Secteur 1
Source : POS

La présence à proximité de la Maison Familiale (en rouge) et de la future Rocade du Bocage (qui contournera le bourg) est à même d'induire de nouveaux équipements à dominante publique.

Le positionnement de la Salle Polyvalente à l'entrée du bourg sur la RD 755 entre l'Épaul et le Bourg (champs au Nord de cette zone) serait de nature à conforter le pôle existant.

La Salle serait alors positionner à environ 100m du rond-point et 200m de la Maison Familiale.

- Secteur compris entre la route de la Louisière et la route du Boupère (secteur 2)



Photo 23 : Localisation du secteur 2 (Echelle : 1/3 765)
Source : www.geoportail.fr/

Cette zone (située au Sud du Bourg) représente de toute évidence l'axe primordial du développement communal. La photo ci-dessus étant assez ancienne, aujourd'hui, cette zone accueille principalement deux nouveaux lotissements (Culminant 1 et Culminant 2), un nouveau centre périscolaire, un espace pressenti pour l'extension de l'école privée et un troisième lotissement est en étude (Culminant 3).

- Secteur en limite de la commune de la Flocellière (secteur 3)



Photo 24 : Localisation du secteur 3 (Echelle : 1/3 765)
Source : www.geoportail.fr/

Cette partie est située dans le prolongement de la grande zone NA au Sud du Bourg, route du Boupère, grâce au carrefour créé sur la RD26 par la nouvelle Rocade en sortie de Bourg. Aucun projet de Salle Polyvalente n'est à envisager sur ce secteur pour cause d'édification d'un nouveau lotissement (Culminant 4).

- Zone NA de l'Epaud (secteur 4)



Photo 25 : Localisation du secteur 4 (Echelle : 1/11 870)
Source : www.geoportail.fr/

Le village de l'Epaud (situé à l'Ouest du Bourg de Saint Michel Mont Mercure sur la route des Herbiers), offre également un potentiel intéressant pour la commune (zone d'activités proche, liaison rapide avec Les Herbiers).

Ce potentiel, associé aux contraintes qui pèsent sur le développement du Bourg (déviation, topographie,...), est d'autant plus évident que le site est très agréable (plein Sud, vues sur les lointains). Sur la base de ce constat, il a donc été imaginé la création d'une grande zone d'habitat (lotissement Bellevue construit en 2002), facilement raccordable sur la station d'épuration existante.



Photo 26 : Localisation du secteur 5 (Echelle : 1/13 800)
Source : www.geoportail.fr/

A l'Est du village de l'Epaud, il existe aussi une autre zone I NA. Sa localisation trop éloignée du bourg ne permet pas l'édification d'une Salle sur cette zone.

2. La zone II NA

Cette zone s'étend sur toute la partie au Nord du Bourg, entre la future déviation de la RD 752 à l'Ouest et la rue de l'Orbrie, à l'Est.

Elle concerne des espaces principalement orientés à l'Est et au Nord, de belle qualité paysagère et proches du Bourg.

L'urbanisation de ces sites ne semble pas une priorité communale. Toutefois, la limitation, que la déviation opérera sur le Bourg dans sa partie Sud, entraînera nécessairement, à plus long terme, un processus d'urbanisation vers le Nord. Il est d'ailleurs à considérer que le dernier lotissement communal a été créé entre le cimetière et la rue de l'Orbrie, en limite donc de cette zone II NA.

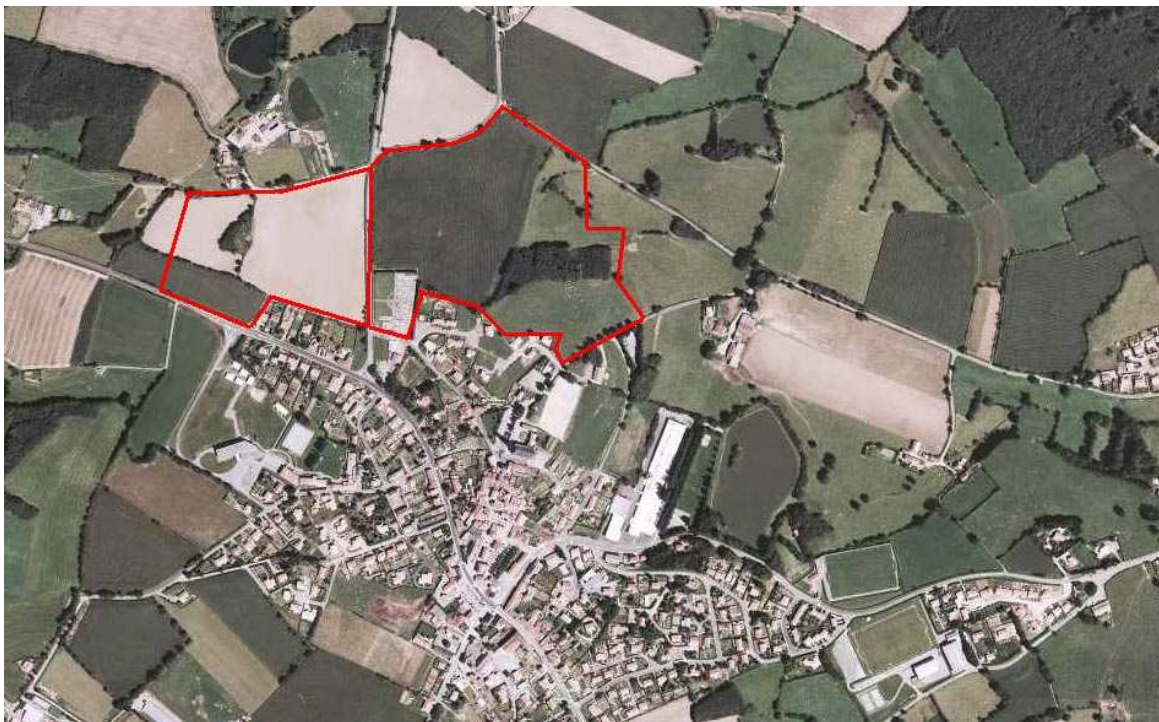
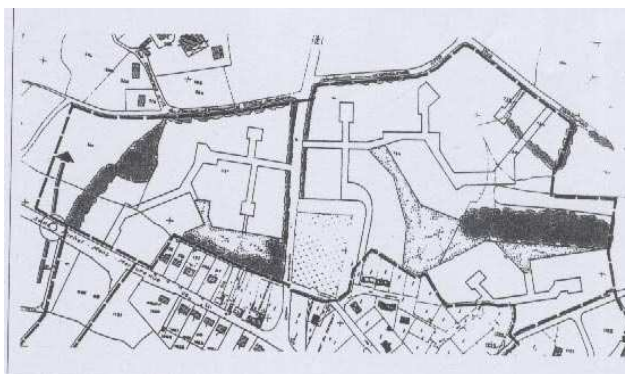


Photo 27 : Localisation du secteur 6 (Echelle : 1/13 320)
Source : www.geoportail.fr/

Le schéma, présenté à la page suivante, illustre le potentiel, à long terme, de cette zone II NA et les principes généraux de son aménagement : de futurs lotissements sont à prévoir sur cette zone.

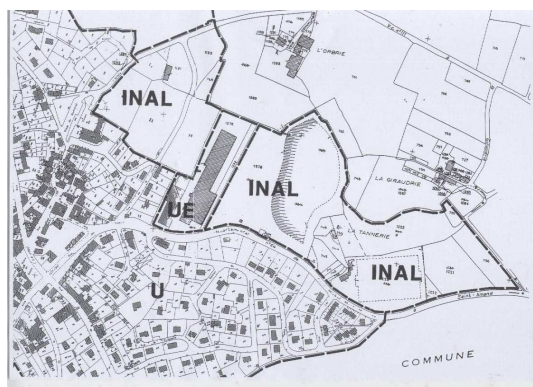


Carte 6 : Secteur 6 (extrait du POS)
Source : POS

3. Les zones NAL

Il existe 4 zones I NAL sur la commune de Saint Michel Mont Mercure :

- le secteur de l'Eglise (anciennement classé en NDs et ND), à usage de sports notamment mais qui n'est pas adapté pour accueillir une salle polyvalente du fait d'axes routiers importants trop éloignés.
- le secteur situé en direction du Bourg de La Flocellière, sur la RD 64 et comprenant le plan d'eau communal et une partie de la zone de sports intercommunale : ce terrain aurait été approprié pour accueillir la Salle si cette dernière aurait été en intercommunalité avec la commune de La Flocellière.



Carte 7 : Secteur 7 (extrait du POS)
Source : POS

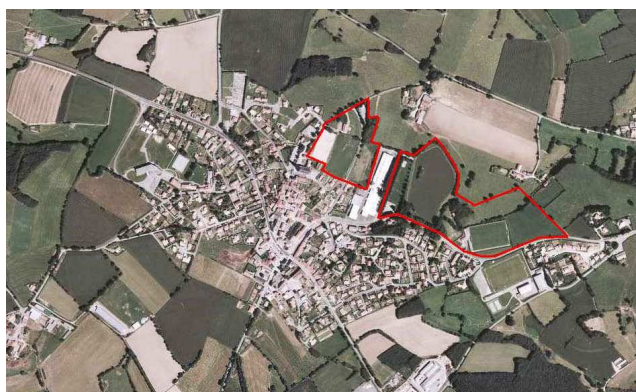


Photo 28 : Localisation du secteur 7 (Echelle : 1/33 300)
Source : www.geoportail.fr/

- le secteur du Moulin des Justices qui bénéficie de la présence d'un vieux moulin et d'un restaurant mais qui est trop éloigné du Bourg pour y construire une salle polyvalente.
- Le secteur, en limite de la RD 755 au Sud du Moulin des Justices, où a été construit un observatoire astronomique mais qui est lui aussi trop éloigné du Bourg.

4. La zone NAe

Il existe 2 zones I NAe sur la commune : toute deux situées, le long de la RD 755 entre le village de l'Epaud et le Bourg de Saint Michel Mont Mercure, dans la zone

industrielle communale. Cette zone reste un espace capable d'accueillir principalement des activités industrielles.

5. Bilan

Le terrain choisi, capable d'accueillir la future Salle Polyvalente, sera donc celui du secteur 1 de la zone I NA à l'Ouest du Bourg.



Photo 29 : Localisation de la future Salle Polyvalente (Echelle : 1/13 320)

Source : www.geoportail.fr/

La superficie de ce champ est d'environ 1,6 ha et du regrad y est aujourd'hui planté. Il est passé en zone I NA en 2001 lors de la dernière révision du POS.

La situation de ce nouveau bâtiment sur ce secteur est intéressante en raison de :

- la proximité de la Maison Familiale (dont on peut voir la route qui y mène sur la photo suivante)
- son éloignement par rapport aux actuelles habitations et par rapport à la future urbanisation du Bourg qui s'étendra plus au Nord.
- Un accès à la future rocade à 100m.



Photo 30 : Terrain accueillant la future Salle Polyvalente

Partie 3 : Proposition d'aménagement

A- Concept d'ensemble

1. Pourquoi une nouvelle Salle Polyvalente ?

Suivant les problèmes des actuels équipements communaux, la nouvelle Salle Polyvalente doit répondre aux besoins de la commune.

En effet, la future salle devra pouvoir accueillir plus de personnes que l'actuelle Salle des Fêtes (suivant l'opinion du Maire : 400 personnes assises dans la plus grande salle et 100 dans l'autre). La Salle devra également être assez éloignée du bourg pour éviter les nuisances sonores lors de manifestations importantes et placée le long d'un axe routier important pour une meilleure accessibilité, comportée un parking assez grand pour accueillir le maximum de personnes pouvant pénétrer dans la salle et être aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité aux handicapés.

2. Pour quels types de manifestations ?

Comme le Maire de Saint Michel Mont Mercure l'a signalé, les manifestations les plus importantes ou bruyantes seraient à déplacer vers la nouvelle Salle. Les autres telles que les expositions ou encore les assemblées générales resteraient dans l'actuelle Salle des Fêtes.

Voici un exemple de calendrier des fêtes qui concernerait l'année 2008 si la Salle Polyvalente serait construite.

Calendrier des fêtes 2008

<u>Jour</u>	<u>Manifestation</u>	<u>Association</u>	<u>Lieu</u>
<u>Janvier</u>			
4	Vœux du Maire	Municipalité	Salle Polyvalente
11	Assemblée générale	Club de l'amitié	Salle des Fêtes
12	Disco	Foyer des Jeunes	Salle Polyvalente
18	Assemblée générale	Familles Rurales	Salle des Fêtes
<u>Février</u>			
10	Confirmation	Relais paroissial	Salle des Fêtes
16	Disco	Handball	Salle Polyvalente
24	Loto	ADMR	Salle Polyvalente
<u>Mars</u>			
2	Potée	Comité des Fêtes	Salle Polyvalente
4	Concours de belote	Club de l'amitié	Salle des Fêtes
15	Carnaval	OGEC - APPEL	Salle Polyvalente
22	Les "100 km"	Les Pieds z'ailés	Salle Polyvalente

29	Dîner dansant	Football	Salle Polyvalente
	<u>Avril</u>		
5	Soirée à thème	Familles Rurales	Salle Polyvalente
10	Concours de boules	Club de l'amitié	Salle des Fêtes
17	Journée festive	CATM-ACPG	Salle Polyvalente
19	Disco	Chasse	Salle Polyvalente
19	Petite enfance	Assistantes maternelles	Foyer Rural
20	Assemblée générale	Motoclub	Salle des Fêtes
24	Banquet	Club de l'amitié	Salle Polyvalente
	<u>Mai</u>		
17 et			
18	Fête foraine et bal	Comité des Fêtes et Conscrits	Salle des Fêtes
23	Assemblée générale	Football	Salle des Fêtes
	<u>Juin</u>		
4	Messe des Aînés	Relais Paroissial	Salle des Fêtes
6	Assemblée générale	Palets	Salle des Fêtes
7	Inscriptions du Transport scolaire	Familles Rurales	Salle des Fêtes
13	Assemblée générale	Handball	Salle des Fêtes
20	Fête de la musique	Comité des Fêtes	Place du Relais
21	Kermesse	OGEC - APPEL	Salle Polyvalente
24	Concours de boules intercommunal	Club de l'amitié	Salle des Fêtes
	<u>Juillet</u>		
19	Don du sang		Salle des Fêtes
	<u>Août</u>		
1	Pique-nique	Club de l'amitié	Salle des Fêtes Foyer des Jeunes
29	Assemblée générale	Foyer des Jeunes	
	<u>Septembre</u>		
7	Assemblée générale	Chasse	Salle des Fêtes
12	Assemblée générale	Tennis	Salle des Fêtes
20	Soirée à thème	Tennis	Salle Polyvalente
	<u>Octobre</u>		
5	Loto	Handball	Salle Polyvalente
10	Assemblée générale	OGEC	Salle des Fêtes
11	Miss et Mister Michelais	Foyer des Jeunes	Salle Polyvalente
14	Concours de belote	Club de l'amitié	Salle des Fêtes
25	Disco	Familles Rurales	Salle Polyvalente
26	Concours de belote	SOS Alcool	Salle des Fêtes
	<u>Novembre</u>		
8	Concours de belote	Football	Salle des Fêtes
11	Armistice	CATM-ACPG	Salle des Fêtes
15	Concours de palets	Club Palets	Salle des Fêtes
20	Concours de boules	Club de l'amitié	Salle des Fêtes
22	Soirée à thème	Handball	Salle Polyvalente
23	Vente de croissants/Téléthon	Foyer des Jeunes	Salle des Fêtes
23	Loto	Tennis	Salle Polyvalente
28	Assemblée générale	Comité des Fêtes	Salle des Fêtes
	<u>Décembre</u>		
1	Scrabble géant/Téléthon	Bibliothèque	Salle des Fêtes
6	Téléthon	Associations - Municipalité	Salle Polyvalente
12 et			
13	Séances scolaires	OGEC - APEL	Foyer Rural
20	Père Noël	Comité des Fêtes et Familles Rurales	Salle Polyvalente

Tableau 1 : Calendrier des fêtes 2008

Ce calendrier ne tient pas en compte les réservations qui seront faites durant l'année, pour des banquets ou des repas, par des particuliers lors d'une cérémonie de mariage ou de baptême par exemple. D'autres activités, comme les cours de gymnastique qui sont hebdomadaires, ne sont pas marquées sur le calendrier mais resteront dans l'actuelle Salle des Fêtes.

On peut donc se rendre compte que les principales manifestations seront transférées vers la future Salle Polyvalente (telles que les animations et fêtes locales). L'ancienne Salle des Fêtes servira principalement lors des réunions d'assemblée générale. Le Foyer Rural (avant l'agrandissement de la cantine scolaire) servira pour les représentations théâtrales des enfants (qui pourront avoir lieu plus tard dans la nouvelle Salle Polyvalente) ou alors pour la petite enfance avant que cette dernière n'ait lieu dans le nouveau centre périscolaire.

B- Aménagement intérieur

1. Plan de la salle

Suite à l'entretien avec le maire, celui-ci déclara qu'une des salles qu'il avait visité avec des membres du Conseil Municipal et des présidents d'associations avait été très apprécié par l'ensemble de l'équipe. Il s'agit de la «Salle du Mitan Vendéen» située à Bournezeau (Sud-est de la Vendée) inaugurée en 1999 dont voici le plan.

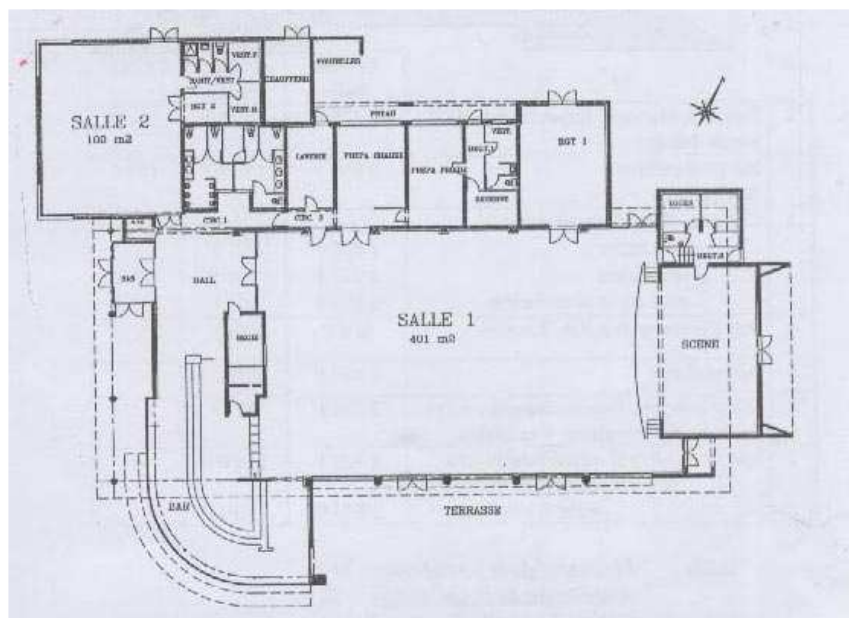


Schéma 1 : Plan de la Salle de Bournezeau
Source : Mairie de Bournezeau

On remarque que le bâtiment est composé de 2 salles non jointes : une grande de 400 m² et une salle de danse de 100 m² en parquet. Il y a également un bar de 95 m², des cuisines de 83 m², un hall d'accueil de 57 m², des locaux de rangement de 48 m², une

scène de 81 m², des loges, vestiaires et sanitaires de 20 m², une régie de 7 m² et d'autres sanitaires et vestiaires de 19,50 m².

Pour accueillir le nombre de personnes souhaité par le Maire et par les associations (c'est-à-dire 400 personnes assises pour la grande salle et 100 personnes assises pour la petite), il faut une certaine superficie des salles.

On peut donc prendre des exemples de salles des fêtes vendéennes trouvés sur de la documentation pour essayer de trouver un rapport entre superficie et nombre de personnes pouvant pénétrer dans la salle.

Villes	Superficie Salle	Nombre de personnes assises	Nombre de personnes debout	Rapport Assis	Rapport Debout
Saint Prouant	300 m ²	350	400	1,17 personnes/m²	1,33 personnes/m²
Montournais	400 m ²	Non donné	499		1,25 personnes/m²
Les Brouzils	402 m ²	Non donné	529		1,31 personnes/m²
La Châtaigneraie	450 m ²	450	Non donné	1 personne/m²	

Tableau 2 : Rapport Superficie / Nombre de personnes

On peut conclure de ce tableau que le rapport (nombre de personnes debout par m²) varie selon la salle mais reste globalement dans l'intervalle [1,2,1,4] et le rapport (nombre de personnes assises par m²) reste dans l'intervalle [0,9,1,1].

Selon le Cabinet d'architectes PELLEAU-MICHELOT de la Roche sur Yon qui a réalisé la Salle Polyvalente « La Pastourelle » aux Brouzils (Vendée), ce rapport varie assez souvent et reste dans les alentours de 1 personne assise par m² et un peu plus pour les personnes debout sans donner de chiffre précis.

Suivant les recommandations du Maire, celui-ci voulait 2 salles capables d'accueillir 400 personnes et 100 personnes assises.

Mon choix de superficie est donc de :

- 360 m² pour la grande salle 1
- 90 m² pour la petite salle 2

Si on utilise le rapport de 1,1 personnes assises par m², la grande salle peut accueillir 396 personnes et la petite salle peut accueillir 99 personnes. Ces chiffres sont donc proches de la pensée du Maire.

Si on utilise le rapport de 1,3 personnes debout par m², la grande salle peut accueillir 468 personnes et la petite salle peut accueillir 117 personnes. Cela fait une capacité totale maximale de 585 personnes. Ces chiffres sont donc en accord avec ce que

souhaitaient les associations : c'est-à-dire une capacité d'accueil entre 400 et 600 places en deux salles modulables.

Au niveau des autres pièces du bâtiment, leurs superficies sont similaires à celles de la Salle de Bournezeau. C'est-à-dire :

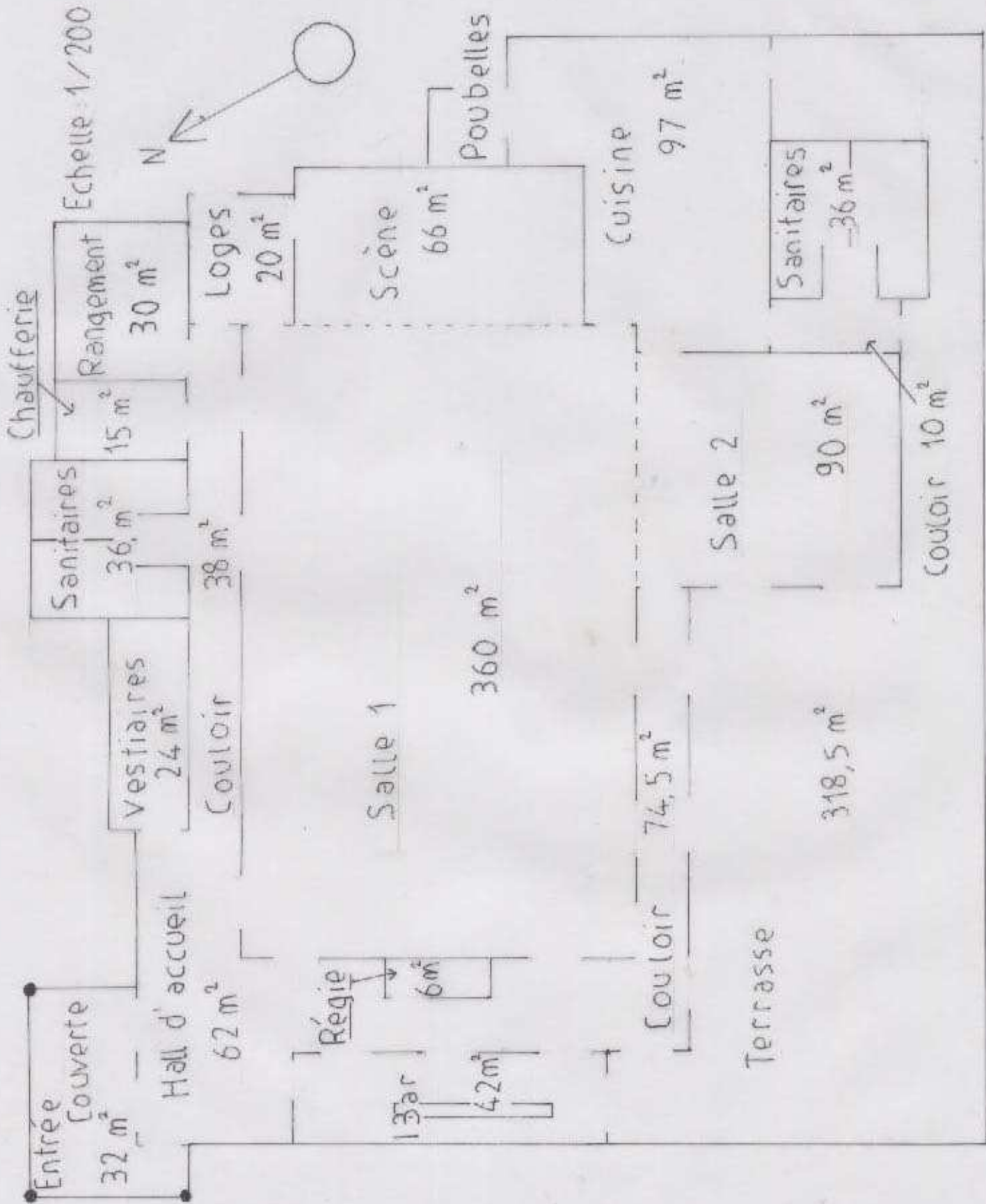
- une entrée couverte de 32 m²
- un hall d'accueil de 62 m²
- un bar de 42 m²
- une régie de 6 m²
- des vestiaires de 24 m²
- 2 sanitaires de 36 m² chacun
- une chaufferie de 15 m²
- un local de rangement de 30 m²
- des loges de 20 m²
- une scène de 66 m²
- une cuisine de 97 m²
- une terrasse de 318,5 m²
- un local poubelle

Au niveau de la disposition des pièces, certaines contraintes étaient à observer :

- les 2 salles doivent avoir un accès direct avec la terrasse
- le hall d'accueil doit être proche du bar et ce dernier doit être proche de la terrasse et des 2 salles
- les vestiaires doivent être liés au hall d'accueil
- les sanitaires doivent être proches des 2 salles
- la cuisine doit avoir un accès direct avec les 2 salles

Au niveau des normes de sécurité et d'accessibilité aux handicapés, les 2 salles sont équipées d'une multitude de portes et les couloirs sont assez larges (2 m) que ce soit pour une évacuation d'urgence ou pour une bonne circulation des personnes qu'elles soient handicapées ou non. Les toilettes sont assez spacieuses pour y accueillir les handicapés.

Le schéma suivant (schéma 2) est le plan détaillé de la future Salle Polyvalente.



1. Matériels et équipements

Lors de la visite de différentes salles des fêtes en 1999, le Maire et ses conseillers municipaux avaient noté quelques observations :

- La scène doit être amovible
- La cuisine doit être aménagée
- La grande salle 1 doit être carrelée (piste de danse en parquet)
- La Salle Polyvalente doit être composée d'une chambre froide (dans la cuisine)
- La scène et la sono doivent être fixes

C- Aménagement extérieur

1. Aspect extérieur du bâtiment

La hauteur du bâtiment varie selon les pièces : en effet les deux salles, l'entrée couverte et le hall d'accueil sont à 4m, la scène élevée de 1m50 par rapport à la salle 1 atteint une hauteur de 3m50, ce qui fait une hauteur totale de la scène à 5m, le reste des pièces ont une hauteur de 3m.

L'architecture reste simple et pratique et la couleur du bâtiment est blanche à l'image de celle de la Maison Familiale située à côté.

Ce schéma montre une vue axonométrique de la future salle (en bas à gauche : la terrasse et en haut à gauche l'entrée couverte).

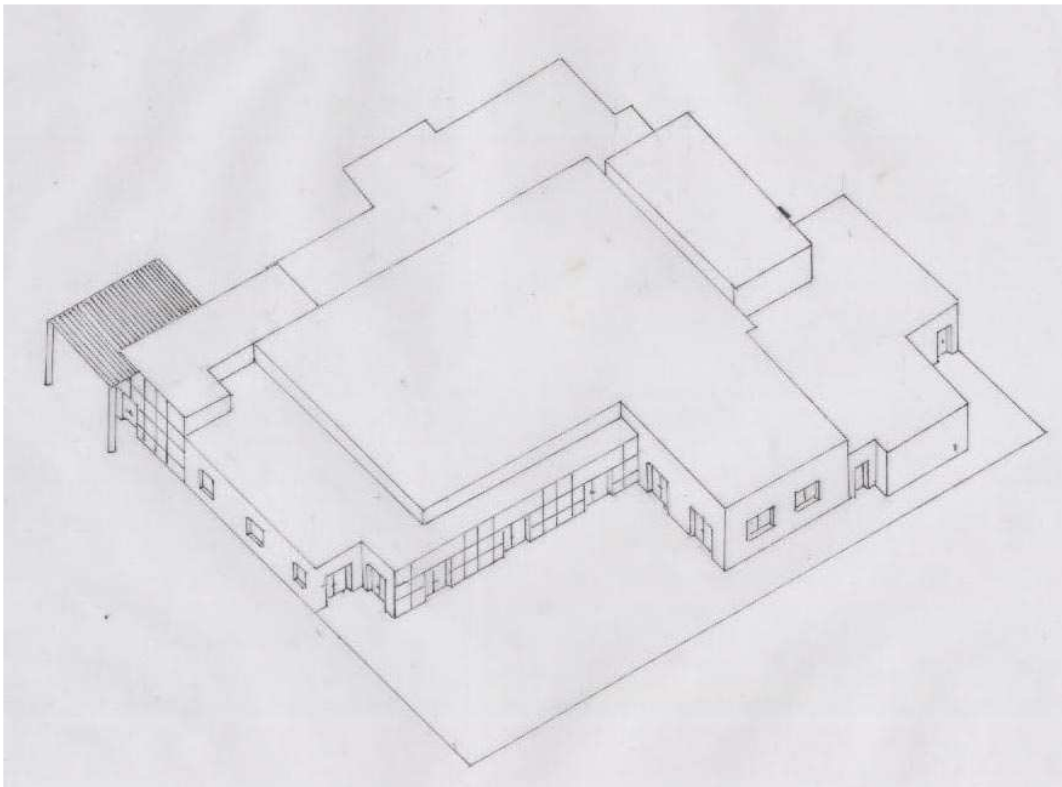


Schéma 3 : Vue axonométrique de la Salle (Echelle : 1/490)

2. Voirie et parking

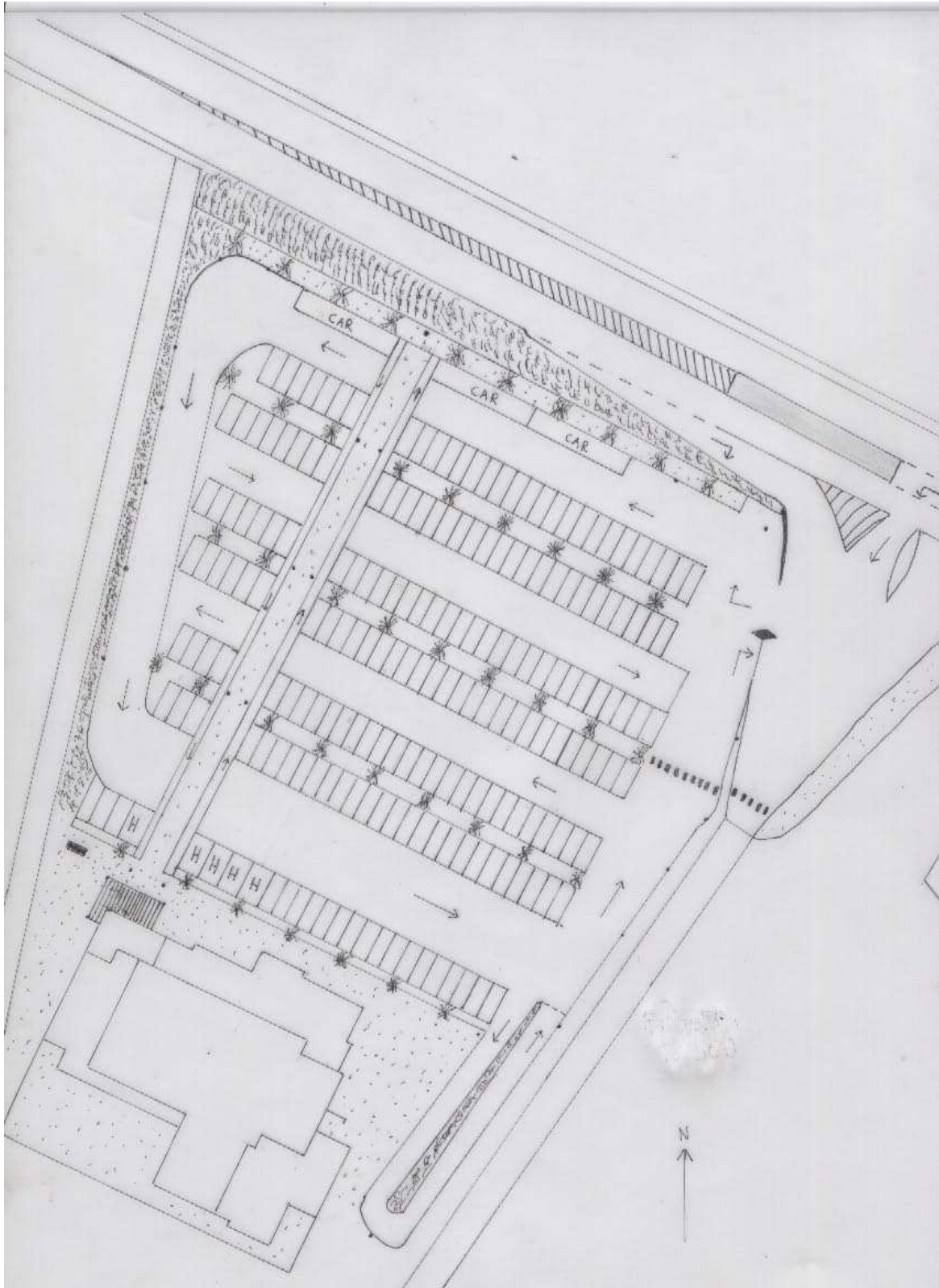


Schéma 4 : Plan de masse (vue du parking) (Echelle : 1/ 790)

La route située au Nord est la RD 755 qui relie Les Herbiers (à l'Ouest) au Bourg de Saint Michel Mont Mercure (à l'Est). Les aménagements faits sur cet axe sont déjà réalisés en raison de la présence de la Maison Familiale (voir photo).



Photo 31 : Aménagement routier

La voie menant à la Maison Familiale, étant privée, ne peut être utilisée pour l'aménagement de la Salle. Une autre voie, au Sud-est, est donc réalisée. Celle-ci sera utilisée par les traiteurs qui pourront mener directement les plats aux cuisines et sera également utilisée par les éboueurs.

Une voie pour les piétons venant du Bourg est également réalisée. Ceux-ci en traversant la voie par un passage piéton atteindront rapidement l'allée centrale.

Suivant l'avis du Maire de Saint Michel Mont Mercure, le parking fait 200 places dont 4 handicapées (1/50 selon la loi française). Le parking est également composé de 3 emplacements pour les cars (au Nord) et d'un parking vélo (près de l'entrée couverte).

Une grande allée piétonne (mais également pour les vélos) traverse le parking du Nord au Sud (de l'entrée couverte jusqu'au parking destiné aux cars). Une voie en sens unique contourne le parking et des stops sont placés à chaque passage sur l'allée centrale. Les voies comprises entre les emplacements sont également en sens unique.

Le terrain, étant en légère pente, devra être remblayé pour pouvoir accueillir les handicapés : il faudra une pente de 5% maximum avec des paliers de repos tous les 10m.

Des réverbères, déjà présents sur la RD 755, assureront l'éclairage du parking.

3. Traitement paysager

Selon un paysagiste, l'arbre le plus approprié à planter sur le parking de la Salle est un érable champêtre.



Schéma 5 : Erable champêtre
Source : www.teteamodeler.com

Cette espèce peut atteindre 12 à 20 m de haut et sera placée sur le parking tous les 7m50.

Au niveau du parc qui est situé au Sud de la Salle Polyvalente, l'arbre planté sera un charme.



Schéma 6 : Charme
Source : www.teteamodeler.com

Cette espèce peut atteindre 15 à 20 m de haut.
Sur toutes les aires non goudronnées, de la pelouse sera plantée.

4. Aire de jeux et de promenade

L'aire de jeux et de promenade sera placée au Sud de la Salle Polyvalente en continuité avec la terrasse.

L'aire de jeux est composée de deux petits terrains de football et de basket (environ 17m*8m50) qui seront entourés d'un grillage, d'un terrain de pétanque et d'une aire de jeux pour enfants parmi lesquels 2 toboggans, une balançoire et des portiques. Cette aire de jeux devra être aux normes en matière de sécurité : par exemple le sol de cette aire sera en matériaux synthétiques (revêtements de sols coulés).

Le terrain de football sera en gazon et celui de basket sera en enrobé bitumeux.

L'aire de promenade, en gravillons, d'environ 130 m traverse le parc de charmes.

Des bancs seront disposés de part et d'autre du parc.

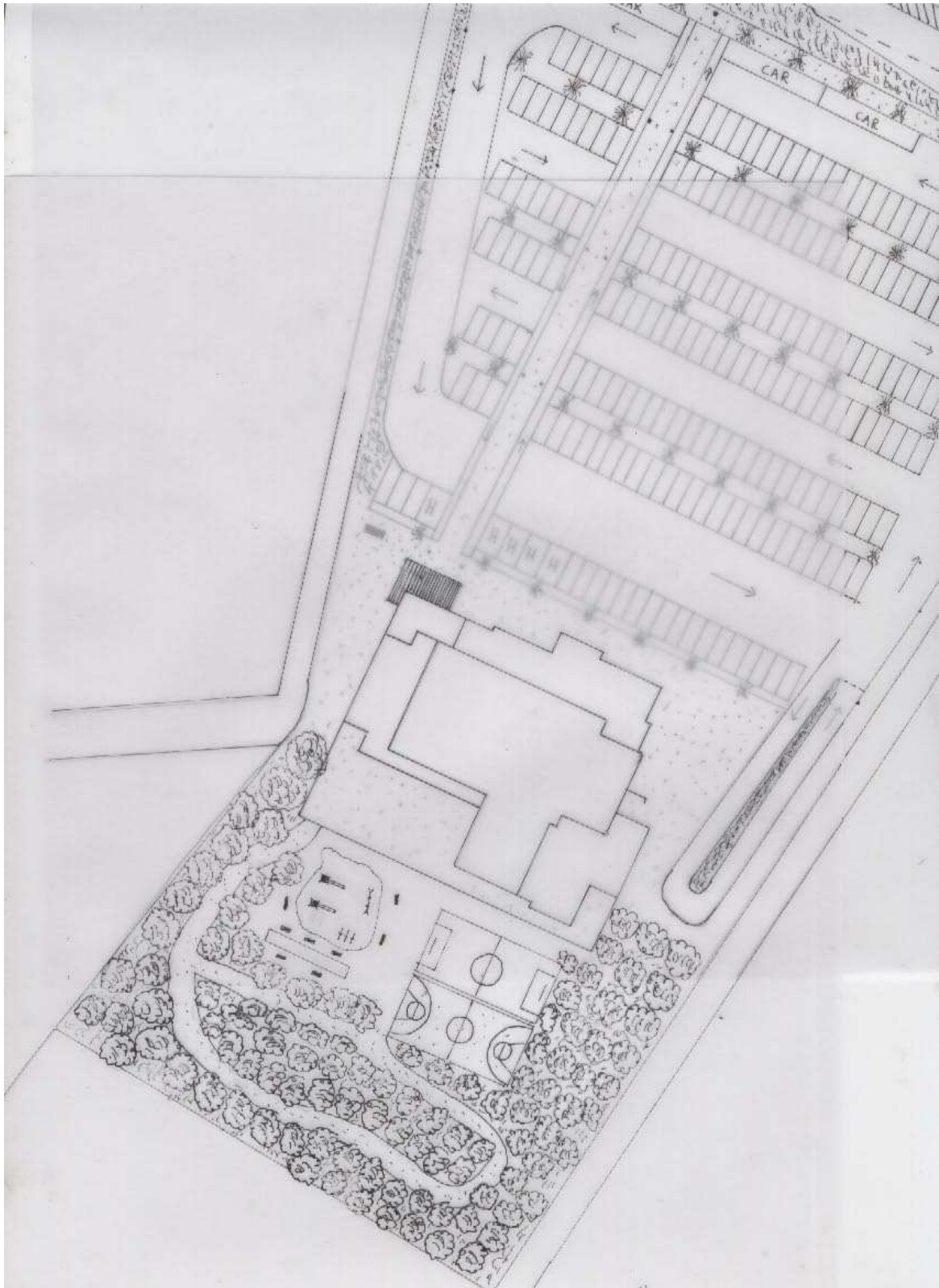


Schéma 7 : Plan de masse (vue de l'aire de jeux) (Echelle 1/808)

La surface totale de l'aménagement réalisé est de 1,2 ha soit 75 % du terrain utilisé.

D-Coût, financement et location

Au niveau du coût de la Salle Polyvalente, 3 paramètres sont à prendre en compte :

- le bâtiment
- le parking et VRD
- l'espace vert et l'aire de jeux

Voici un tableau comparatif des coûts du bâtiment pour certaines salles polyvalentes vendéennes :

Villes	Surface bâtiment	Coût du bâtiment	Prix au m ² du bâtiment
La Châtaigneraie	1 292 m ²	1 141 767 €	883,7 €/m²
Bournezeau	910,5 m ²	1 058 911 €	1 163 €/m²
Les Brouzils	844 m ²	880 393 €	1 043 €/m²

Tableau 3 : Comparaison des coûts du bâtiment pour plusieurs Salles vendéennes

La moyenne des prix au m² du bâtiment est d'environ 1 030 €/m². Le bâtiment, sans la terrasse, a une superficie de 1 028,5 m². Cela correspond à un coût de 1 059 355 € pour le bâtiment.

Au niveau du coût du parking et VRD, celui de La Châtaigneraie s'élevait à 348 788€ avec un parking de 120 places.

Le parking de la Salle Polyvalente étant de 200 places. Le coût du parking et VRD serait d'environ 580 000€.

Au niveau du coût de l'espace vert et de l'aire de jeux, celui de La Châtaigneraie était de 15 000 €. On peut compter dans les mêmes prix pour la Salle Polyvalente.

Salle Polyvalente	Prix
Bâtiment	1 059 355 €
Parking et VRD	580 000€
Espace vert et aire de jeux	15 000 €
TOTAL	1 654 355 €

Tableau 4 : Coût total de la Salle Polyvalente

Ce prix est une approximation, il ne prend pas en compte le prix du matériel, du mobilier...

Le Maire de Saint Michel Mont Mercure est prêt à mettre 2 millions d'€ pour construire la Salle Polyvalente. L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général pourraient financer 20% du budget soit 330 870 €.

Au niveau de la location de la Salle, les tarifs seront différents selon la salle louée (grande ou petite), si on la loue en semaine ou en week-end, pour les associations, pour les personnes habitants à Saint Michel Mont Mercure et pour les autres.

Conclusion

L'aménagement d'une nouvelle Salle Polyvalente nécessite plusieurs normes. Elle doit être assez éloignée du bourg et des futures habitations en vue de l'urbanisation future de Saint Michel Mont Mercure vers le Nord. Elle doit également répondre aux besoins des michelais en terme de capacité d'accueil : en effet elle doit pouvoir accueillir plus de monde que l'actuelle Salle des Fêtes communale tout en assurant la sécurité et l'accessibilité aux handicapés. Elle doit également être placée près d'un axe important de communication, c'est le cas puisque elle est le long de la RD 755 entre Les Herbiers et Pouzauges. Elle est aussi proche de la future Rocade du Bocage, dont le rond-point sur la RD 755 sera à environ 100 m, qui devrait être réalisée d'ici 2010 selon le Conseil Général de la Vendée.

Selon le budget, que la commune pourrait fournir avec les financements des différents organismes, que le Maire a affirmé, la Salle Polyvalente sera en mesure d'être réalisée.

L'entretien de la Salle Polyvalente, de l'aire de jeux et de tout l'espace vert sera réalisé par le personnel communal.

Bibliographie

Livres :

« Bien construire dans le Pays de Pouzauges », CAUE de la Vendée, 2006
« Bulletin Municipal de Saint Michel Mont Mercure », n°50, 2007-05-17

Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Saint Michel Mont Mercure

Sites Internet :

www.saintmichelmontmercure.com/
www.paysdepouzauges.fr/

Toutes les photographies n'ayant pas de source sont personnelles.
Les dessins sont des réalisations personnelles.

Table des illustrations

Photographies

- Photo 1 : Eglise
- Photo 2 : Statue de l'Archange
- Photo 3 : Mairie
- Photo 4 : Equipements sportifs
- Photo 5 : Maison Familiale
- Photo 6 : Localisation de la Salle des Fêtes sur la commune
- Photo 7 : Façade Est de la Salle des Fêtes
- Photo 8 : Façade Ouest de la Salle des Fêtes
- Photo 9 : Intérieur de la salle 1 vu du bar
- Photo 10 : Intérieur de la salle 1 vu de la scène
- Photo 11 : Intérieur de la salle de réunions
- Photo 12 : Cours de gymnastique
- Photo 13 : Fête en l'honneur d'un centenaire michelais
- Photo 14 : Localisation du Foyer Rural sur la commune
- Photo 15 : Façade Nord du Foyer Rural
- Photo 16 : Intérieur de la salle vu de la scène
- Photo 17 : Intérieur de la salle vu de l'entrée
- Photo 18 : Localisation du Foyer des Jeunes et du Foyer associatif sur la commune
- Photo 19 : Façade Sud du Foyer des Jeunes
- Photo 20 : Façade Nord du Foyer associatif
- Photo 21 : Grange de l'Eperon
- Photo 22 : Localisation du secteur 1
- Photo 23 : Localisation du secteur 2
- Photo 24 : Localisation du secteur 3
- Photo 25 : Localisation du secteur 4
- Photo 26 : Localisation du secteur 5
- Photo 27 : Localisation du secteur 6
- Photo 28 : Localisation du secteur 7
- Photo 29 : Localisation de la future Salle Polyvalente
- Photo 30 : Terrain accueillant la future Salle Polyvalente
- Photo 31 : Aménagement routier

Cartes

- Carte 1 : Localisation de Saint Michel Mont Mercure
- Carte 2 : Carte des routes départementales
- Carte 3 : Le Pays de Pouzauges en Vendée
- Carte 4 : La commune au sein de l'intercommunalité
- Carte 5 : Secteur 1
- Carte 6 : Secteur 6
- Carte 7 : Secteur 7

Schémas

- Schéma 1 : Plan de la Salle de Bournezeau
- Schéma 2 : Plan de la Salle Polyvalente
- Schéma 3 : Vue axonométrique de la Salle
- Schéma 4 : Plan de masse (vue du parking)
- Schéma 5 : Erable champêtre
- Schéma 6 : Charme
- Schéma 7 : Plan de masse (vue de l'aire de jeux)

Graphiques

Graphique 1 : Evolution de la population depuis 1962

Graphique 2 : Répartition de la population par âge

Tableaux

Tableau 1 : Calendrier des fêtes 2008

Tableau 2 : Rapport Superficie / Nombre de personnes

Tableau 3 : Comparaison des coûts du bâtiment pour plusieurs Salles vendéennes

Tableau 4 : Coût total de la Salle Polyvalente

Table des matières

Remerciements.....	3
Introduction.....	4
Partie 1 : Présentation de la commune.....	5
A- Historique.....	6
1. Le nom de « Saint Michel Mont Mercure ».....	6
2. Les édifices de la commune.....	6
B- Structure de la commune.....	7
1. Le Bourg et ses villages.....	7
2. Les infrastructures.....	7
C- Démographie.....	9
D- Les activités économiques, associatives et touristiques.....	10
1. Les activités économiques.....	10
2. Les activités associatives.....	10
3. Les activités touristiques.....	10
E- Une commune en plein essor.....	10
F- Une commune appartenant au Pays de Pouzauges.....	11
Partie 2 : Diagnostic communal.....	12
A- L'actuelle Salle des Fêtes et autres équipements communaux.....	12
1. L'actuelle Salle des Fêtes reste insuffisante.....	12
2. Le Foyer Rural reste inadapté.....	14
3. Le Foyer des Jeunes et le Foyer associatif : compléments communaux.....	15
B- A la recherche d'informations concernant la future Salle Polyvalente.....	16
1. L'opinion des associations michelaises.....	16
2. L'opinion du Maire de Saint Michel Mont Mercure.....	17
C- A la recherche d'un terrain pouvant accueillir la nouvelle salle...18	
1. La zone I NA.....	19
2. La zone II NA.....	23
3. Les zones NAL.....	24
4. La zone NAe.....	24
5. Bilan.....	25

Partie 3 : Proposition d'aménagement.....	26
A- Concept d'ensemble.....	26
1. Pourquoi une nouvelle Salle Polyvalente ?.....	26
2. Pour quels types de manifestations ?.....	26
B- Aménagement intérieur.....	28
1. Plan de la Salle.....	28
2. Matériels et équipements.....	32
C- Aménagement extérieur.....	32
1. Aspect extérieur du bâtiment.....	32
2. Voirie et parking.....	33
3. Traitement paysager.....	35
4. Aire de jeux et de promenade.....	35
D- Coût, financement et location.....	37
Conclusion.....	38
Bibliographie.....	39
Table des illustrations.....	40
Table des matières.....	42
Annexes.....	44

Annexes

Annexe 1 : Plan routier 2010 (Source : Conseil Général de la Vendée)

Annexe 2 : Lettre envoyée à M. Lemaire, Président du Pays de Pouzauges

Annexe 3 : Lettre envoyée aux mairies du Pays de Pouzauges

Annexe 4 : Questionnaire envoyé aux présidents des associations michelaises

Annexe 1

Plan Routier 2010 (Source : Conseil Général de la Vendée)



Annexe 2

Lettre envoyée à M. Lemaire, Président du Pays de Pouzauges

Objet : Demande de renseignements

Monsieur,

En tant qu'étudiant en première année d'école d'ingénieurs en aménagement du territoire à Tours, il m'est demandé de réaliser, maintenant, un projet individuel. Ayant cherché à vous rencontrer à la Communauté de Communes, on m'a conseillé de vous écrire.

Originaire de Saint Michel Mont Mercure, j'ai choisi d'imaginer l'aménagement d'une nouvelle salle des fêtes sur cette commune. Il me faudrait donc connaître les besoins de toutes les communes du Pays de Pouzauges en matière de salle des fêtes (par exemple : capacité d'accueil, types d'utilisation...) pour savoir si cette dernière peut être faite en intercommunalité ou non.

Veillez me joindre, s'il vous plaît rapidement, une justification de votre réponse qui me sera nécessaire à la continuation de mon projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères remerciements.

Benjamin
BOUDAUD

Annexe 3

Lettre envoyée aux mairies du Pays de Pouzauges

Objet : Demande de renseignements

Monsieur,

En tant qu'étudiant en première année d'école d'ingénieurs en aménagement du territoire à Tours, il m'est demandé de réaliser maintenant un projet individuel. Originaire de Saint Michel Mont Mercure, j'ai choisi d'imaginer l'aménagement d'une nouvelle salle des fêtes sur cette commune.

Ayant contacté la Communauté de Communes, on m'a signalé que le besoin en salles des fêtes n'était pas une compétence transférée au Pays de Pouzauges et donc que les 13 communes en conserveraient le plein exercice. J'envoie donc ce courrier à vous et à toutes les autres mairies des communes du Pays de Pouzauges afin de connaître vos besoins en matière de salles des fêtes (par exemple : capacité d'accueil, types d'utilisation...) dans le but de savoir si cette dernière peut être faite en intercommunalité avec votre commune ou non.

Veillez me joindre, s'il vous plaît rapidement, une justification de votre réponse qui me sera nécessaire à la continuation de mon projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères remerciements.

Benjamin
BOUDAUD

Annexe 4

Lettre envoyée aux présidents des associations michelaises

Objet : Questionnaire

Monsieur,

En tant qu'étudiant en première année d'école d'ingénieurs en aménagement du territoire à Tours, il m'est demandé de réaliser maintenant un projet individuel. Originaire de St Michel Mt Mercure, j'ai choisi d'imaginer l'aménagement d'une nouvelle salle des fêtes sur cette commune.

J'aurai donc besoin de l'opinion des associations michelaises à ce sujet. C'est pour cela que je souhaite votre réponse à ce questionnaire identique à celui du 05/11/1999 :

- 1- Etes-vous favorables à la réalisation d'une nouvelle salle des fêtes sur la commune ?
Si non pourquoi ?
- 2- Si oui, doit-elle être intercommunale ?
- 3- Où pourrait-elle s'implanter ?
En Centre Ville, au Nord, au Sud, à l'Ouest, à l'Est ?
- 4- Capacité d'accueil ?
De 0 à 400 personnes ?
De 0 à 600 personnes ?
En deux parties ?
- 5- Type d'utilisation souhaitable ?
Vin d'honneur, Noces, Banquets, Repas, Réunions, Assemblées générales, Soirées dansantes, Disco, Concert ?
- 6- Les activités que les associations pratiquent aujourd'hui, dans la salle des fêtes, seraient-elles à déplacer vers la future salle polyvalente ?

Observations :

Veillez me joindre, s'il vous plaît rapidement (avant le 22 avril 2007), votre réponse, à l'adresse ci-dessus, qui me sera nécessaire à la bonne continuation de mon projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères remerciements.

Benjamin
BOUDAUD

Aménagement d'une Salle Polyvalente à Saint Michel Mont Mercure (Vendée-85)

-Résumé-

Saint Michel Mont Mercure, commune de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges située au Nord-est du département de la Vendée, connaît, aujourd'hui, un essor démographique progressif (dû en partie au tourisme avec la proximité du Puy du Fou et à l'économie avec sa localisation entre 2 villes importantes Les Herbiers et Pouzauges).

La commune mène une politique de développement traduite par plusieurs aménagements futurs comme la construction d'une école publique et d'une MARPA.

Avec une vie associative très active, de plus en plus de manifestations (fêtes ou simples réunions) sont organisées au sein de la commune.

Pour répondre aux besoins des michelais, la réalisation d'une salle polyvalente serait idéale. Cette dernière capable d'accueillir jusqu'à 585 personnes et pourvue d'une aire extérieure, de promenade et de jeux, sera placée en dehors du centre Bourg mais dans l'agglomération le long de l'axe routier principal entre Les Herbiers et Pouzauges.

Cet aménagement contribuera fortement au développement des activités communales.

